



DONDELANGE
KEHLEN
KEISPELT MEISPELT
NOSPELT OLM

Formulaire

Mise à disposition d'une bouche d'incendie

Nom de l'entreprise / client :	
Adresse de l'entreprise / client :	
Code postal – localité :	
Tél. :	E-mail :
Compte bancaire (IBAN et BIC) :	
Adresse du chantier :	
Code postal – localité :	

Mise à disposition d'une bouche d'incendie n° _____ avec compteur Mise à la disposition d'une clé

SORTIE		RETOUR	
Date :		Date prévue de retour :	
Indice compteur : m ³		Indice compteur : m ³	
		Consommation d'eau : m ³	
Remarques :		Matériel retourné en bon état : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Nom responsable Commune :		Nom responsable Commune :	
Signature responsable Commune :		Signature responsable Commune :	
Nom client :		Nom client :	
Signature client :		Signature client :	

En application du règlement du conseil communal du 17 mars 2023, le règlement-taxe sur le matériel pour l'entretien de distribution d'eau potable, tout demandeur doit s'acquitter du paiement d'une caution de 500 € (cinq cents euros) à la recette communale. La caution sur les bouches d'incendie sera remboursée dès retour et après contrôle du matériel. En cas de détérioration ou d'absence de la bouche d'incendie, cette dernière sera facturée au prix d'achat. La facturation de la consommation en eau potable se fait sur base du règlement-taxe en matière d'eau destinée à la consommation humaine du 27 octobre 2023, actuellement en vigueur à 4,3€/m³ (htva 3%) (d'autres schémas de tarification existent e.a. pour les secteurs agricole, Horeca et industriel).

Merci de contacter Monsieur Claude Grüneisen pour fixer un rendez-vous au 30 91 91-511.

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION COMMUNALE	
Transmis à la Recette Communale avec prière de rembourser la somme de €	
N° client	Signature
Cautionnements service eau 47 11 28001	
Kehlen, le	

Les informations vous concernant, recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement par l'administration concernée afin de mener à bien votre demande. Vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification de vos données personnelles ainsi que de la faculté de retirer votre consentement conformément au Règlement Général sur la Protection des Données du 25 mai 2018. Vos données personnelles seront conservées pendant dix années.